

Organisation des bataillons scolaires

La défaite cinglante de la France en 1871 et la perte de l'Alsace et de la Lorraine ont engendré un vif sentiment de revanche tandis que le pays est exsangue et que l'armée humiliée a beaucoup perdu de sa crédibilité.

Le décret du 6 juillet 1882 permet d'incorporer les enfants dès l'âge de douze ans au sein des bataillons scolaires.

Ces bataillons sont organisés de façon militaire. L'uniforme (à la charge des familles) n'est pas une obligation, mais le port de ce dernier est vivement encouragé, et les fusils sont de bois.

À Fraize, l'instructeur était un nommé Houlné, ancien sous-officier. C'était le gendre de l'ébéniste et écrivain local Joseph Haxaire.

La guerre de 1914, malheureusement, ne devait pas tarder à démontrer le bien-fondé des dispositions prises en ce domaine pendant les années de paix.

Lire à leurs propos¹ de Henri Lalevée : Les Bataillons Scolaires et de Joseph Valentin : Le Bataillon Scolaire de Fraize.

Voyons ce qu'en dit Henri Lalevée :

La malheureuse guerre de 1870-71 avait laissé au cœur des français une cuisante blessure. Après le Traité de Francfort et la perte de l'Alsace-Lorraine, la Nation allait pendant des décennies, nourrir l'espoir de la « revanche » qui devait effacer l'humiliation de la défaite et permettre de recouvrer les deux provinces perdues. Aussi les gouvernements successifs de la IIIe République firent-ils des efforts constants pour doter la France d'une armée moderne, capable de remplir sa mission avec le maximum d'efficacité.

Pour entretenir chez les jeunes français la flamme patriotique et les préparer à leur rôle de futurs soldats, le gouvernement De Freycinet décréta le 14 juillet 1882 la création de « Bataillons Scolaires » au sein des établissements d'enseignement public.

Ces « Bataillons » devaient dispenser aux élèves une formation pré-militaire graduée, adaptée à leur âge, dont le programme était ainsi conçu :

Au Cours Élémentaire - de 7 à 9 ans - gymnastique, exercices de présentation individuelle et évolutions collectives.

Au Cours moyen - de 9 à 11 ans - éducation physique avec éventuellement exercices aux agrès, marches, évolutions en ordre serré.

Au Cours Supérieur - de 11 à 13 ans - gymnastique, agrès, évolutions en ordre serré, marches, éléments de topographie et préparation au tir.

Pour l'instruction avec armes, on créa deux répliques allégées du fusil Gras Mle 1874, l'une avec canon en bois, ne pouvant tirer, l'autre réelle, utilisable pour le tir avec cartouche Gras de type réduit, et dotée d'un sabre-baïonnette un peu plus léger que le modèle réglementaire.

Pour des raisons diverses, l'institution des Bataillons Scolaires fut loin de donner les résultats escomptés. Il était sans doute quelque peu illusoire de vouloir donner une formation prémilitaire à des éléments beaucoup trop jeunes pour l'assimiler sérieusement. L'échec constaté amena bientôt la dissolution des Bataillons Scolaires.

Cependant, dans le même esprit, une nouvelle tentative fut faite avec la création de « Bataillons Topographiques », s'adressant cette fois aux jeunes gens de 16 à 20 ans. Ce projet n'eut pas plus de succès. Dans le département des Vosges, un seul Bataillon Topo, vit le jour - celui de Saint-Dié - ; il n'eut d'ailleurs qu'une existence éphémère car il avait disparu avant 1889. L'expérience fut abandonnée. Sans vouloir mettre en doute la motivation des intéressés, surtout dans les régions -frontières, on peut penser aussi qu'à l'époque la rareté des loisirs, les difficultés de déplacement étaient autant d'obstacles à la fréquentation des séances d'instruction, et partant, à la survie de l'institution.

Après 1900 l'évolution de la situation internationale marquée par de fréquentes périodes de tension, amenèrent le gouvernement à revoir la question de la préparation militaire des jeunes de 17 à 20 ans, celle-ci restant toutefois facultative.

Une loi de 1905, puis une circulaire ministérielle de 1907 réglèrent les modalités d'organisation de l'instruction pré-militaire, qui fut confiée aux Sociétés de Tir et Sociétés de Préparation Militaire agréées par le Ministère de la Guerre.

(Fin de la citation de Henri LALEVÉE)

En 1906, la société « Jeune France », société de gymnastique et de préparation militaire est fondée à Fraize. L'abbé KLEIN² en était le directeur.



Bataillon scolaire, instruction militaire aux élèves de l'école (lieu inconnu)

¹ Sur le site de La Costelle

² Il fut, en 1914, aumônier volontaire à l'Hôpital, où un officier allemand blessé lui a dit : « J'avais ordre de vous fusiller parce que vous êtes fils d'Alsacien-Lorrain et directeur d'une société de gymnastique ». (Rapporté dans un article sur sœur CONSTANT).